

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 562.1-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 11 octobre 2022, a adopté le règlement numéro 562.1-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 562.1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2021 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 918 161 \$

Le règlement 562.1-2022 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 octobre 2022.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 2^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard